

**CE du 16 juillet 2015 : en 2016 on change tout et on repart en arrière, on abandonne l'EID et on contrôle la recherche d'emploi.**

Toulouse le 17 Juillet 2015

### L'inscription :

### **NOUVEAU PARCOURS DU DEMANDEUR D'EMPLOI (NPDE):**

Nous venons de débiter une information en vue d'une consultation en septembre sur le grand projet du nouveau parcours du demandeur d'emploi: **de l'aveu même du directeur régional, cela va impacter en profondeur notre organisation.**



Vague après vague, la DG déploie le NPDE, par groupe de plusieurs régions : pour Midi Pyrénées, Languedoc Roussillon, Limousin, Aquitaine, Poitou-Charentes et Pôle Emploi Service, ça sera la semaine 6 de 2016 (à compter du 08 février)

L'organisation complète de l'inscription et du suivi des demandeurs d'emploi est remise à plat :

Inscription en ligne obligatoire pour TOUS les DE. Les accueils vont être réaménagés dans TOUTES les agences **avec installation d'une borne PILA équipée d'un scanner** pour dématérialiser les pièces nécessaires à l'inscription et des animateurs de zone vont aider les DE à s'inscrire via pole-emploi.fr. **La file inscription du 3949 sera supprimée, et remplacée par une « hotline »** d'aide à l'inscription assurée par un prestataire. En cas de difficulté extrême pour s'inscrire par internet, cette plateforme pourra prendre rdv dans l'agence dont il dépend, pour être aidé. On parle aussi d'ateliers en agence pour aider les DE à s'inscrire en ligne...

### L'indemnisation :

Pour tous les dossiers « simples » et « complets » **une liquidation automatique des demandes d'allocations sera effectuée à J+2 de l'inscription du demandeur d'emploi (estimation nationale : 28%)**. Pour les autres dossiers, un conseiller GDD (Gestion des Droits) sera désigné comme référent unique du DE. Il sera chargé de récupérer les pièces complémentaires non fournies par le DE, via mails ou contacts téléphoniques. (son mail.net sera communiqué) durant cette période d'inscription.

Exceptionnellement, **et essentiellement en cas de doute sur l'identité de la personne**, un RDV pourra être pris par ce conseiller pour valider l'inscription. Plus de vérification des pièces d'identité. L'identité sera certifiée via la CNAV avec le numéro de sécurité sociale, et via AGDREF pour les porteurs d'un titre de séjour.

**CE du 16 juillet 2015 : en 2016 on change tout et on repart en arrière, on abandonne l'EID et on contrôle la recherche d'emploi.**

### L'entretien diagnostic :

Seuls les conseillers en charge d'un portefeuille de demandeurs d'emploi seront chargés de recevoir les nouveaux inscrits lors d'un entretien de diagnostic (40 mn) centré uniquement sur l'établissement du profil du DE, et l'organisation de son retour à l'emploi, ainsi que de la mise en parcours selon la modalité de suivi identifiée. Une aide pas à pas de l'entretien sera même proposée aux conseillers. L'entretien sera proposé dans un délai de 2 à 4 semaines à compter de l'inscription. **Seuls les demandeurs d'emploi n'ayant pas encore de modalité de suivi ou d'accompagnement définie seront reçus à cet entretien diagnostic.** Pour les autres, soit ils réintègrent directement le portefeuille du conseiller qui les suivait déjà (s'il est toujours dans la même agence et en charge de la même modalité de suivi) soit il est affecté à un/une conseiller-e dans les 15 jours suivants son inscription.

### L'accompagnement des demandeurs d'emploi :

Un dispositif d'alertes intégré à AUDE permet au conseiller de repérer les DE réinscrits. **Charge au conseiller d'évaluer les éléments relatifs à la recherche d'emploi déclarés par le DE lors de sa réinscription.** Les échéances au 4<sup>o</sup> et 9<sup>o</sup> mois disparaissent au profit des jalons personnalisés à la main du conseiller, associé à un système d'alertes. .

Le DE est donc potentiellement en accompagnement au maximum 6 semaines après l'inscription. La prestation activ'emploi est préconisée pour tous les DE en suivi. Pour les autres modalités, une alerte s'active à un mois pour l'accompagnement global ; 2 mois pour l'accompagnement renforcé, 4 mois pour l'accompagnement guidé, 6 mois pour l'accompagnement suivi.

Une alerte est prévue dans les 20 jours pour un DE en fin de formation, en fin de contrat aidé

ou en fin de prestation, et 30 jours avant la fin de période d'allocation (ARE et ATA).

### Du point de vue du SNU :

En Midi Pyrénées, les effectifs sont de 2247 personnes. Parmi ces 2247 personnes, on compte aujourd'hui 1380 conseillères et conseillers. 1000 ont un portefeuille et 600 sont GDD (1/3 d'« historiques », 1/3 de double compétents, 1/3 de nouveaux recrutés, profil GDD), pour 265 500 Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois (mai 2015).

### EN POUR :

- Abandon des jalons obligatoires
- Entrée en suivi des nouveaux inscrits dans un délai plus court que 4 mois.

### EN CONTRE :

- Hausse forte de l'afflux des DE en agence pour s'inscrire. Il y a danger.
- Quel risque de laisser les moins adaptés sur le bord de la route, découragés par les démarches administratives ?
- L'entretien diagnostic concernera les seuls demandeurs d'emploi sans modalité de suivi. Pourquoi se priver d'un point sur la situation du DE dès sa réinscription ?
- Cette charge de travail va se reporter de manière inégalitaire (sous forme d'alertes) directement dans la gestion des portefeuilles.
- Quelle garantie pour le conseiller GDD de voir sa charge mentale modérée par une juste répartition des charges de travail ?
- Quelle formation pour les conseillers Pôle Emploi en charge de l'accompagnement des DE les moins autonomes ? Les personnels issus de l'Assedic et les « recrutés Pôle Emploi » n'ont pas eu de formation à l'accompagnement. Les « anciens » de

l'ANPE ont pu oublier certaines notions de l'accompagnement, malgré les formations OTLV.

- Quels risques de « traquenards » en agence pour les travailleurs étrangers en situation irrégulière ?
- La promotion systématique d'Activ'emploi amplifie clairement la mise en concurrence Public / Privé.
- Quel risque de généralisation - à terme - de l'outil d'aide au diagnostic ? Sommes-nous en train de préfigurer l'externalisation du diagnostic ?
- Quel appauvrissement programmé du service public de l'emploi avec la mise à distance de l'usager, car le déploiement du NPDE devrait coïncider avec la généralisation de la fermeture des agences au public.

Suite de l'information au C.E. du mois d'août.

- suivi une formation dans les 3 mois précédents...
- Les DE seront informés qu'ils font l'objet d'un contrôle, ce qui ne stoppe pas le suivi « normal » en agence.
- Après examen, les DE peuvent être contactés par écrit via un questionnaire, ou par téléphone. Les DE auront le mail.net du conseiller en charge du contrôle, mais l'adresse du service n'est pas communiquée. Il disposera d'une boîte postale.
- De façon très exceptionnelle, un entretien physique pourra être prévu, soit à la direction régionale (dans deux bureaux aménagés), soit en D.T., soit dans l'agence du DE.
- Le contrôle, dixit la direction, n'a rien à voir avec une présomption de fraude.
- Les conseillers en agence - jusque-là en charge de la gestion de la liste et de sa mise en œuvre, se voit retirer cette compétence, qui est confiée à l'équipe contrôle de la recherche d'emploi.

## CONTROLE DE LA RECHERCHE D'EMPLOI

- Pour Midi Pyrénées, **9 conseillers seront en mission d'un an renouvelable une fois à la Direction Régionale Balma 2** pour mettre en œuvre le contrôle de la recherche d'emploi. L'équipe sera rattachée à un responsable de service, lui-même attaché hiérarchiquement au directeur de la production.
- **Les postes ne seront pas remplacés en agence.**
- Leur mission consistera à examiner les dossiers de demandeurs d'emploi inscrits sur une liste établie à partir d'extractions par la DR, selon des critères adaptables : les plus de 50 ans, les moins de 25 ans, les DE inscrits depuis plus de 12 mois, les DE ayant

**PÔLE EMPLOI  
MET EN PLACE  
UN NOUVEAU DISPOSITIF  
DE CONTRÔLE  
DES CHÔMEURS !**



### Pour le SNU :

A nouveau, les DE sont stigmatisés, en pleine crise, par cette annonce gouvernementale, mise en œuvre avec zèle par le DG.

Le message est clair : recherchez un emploi de façon active ou vous serez radiés (selon les

**CE du 16 juillet 2015 : en 2016 on change tout et on repart en arrière, on abandonne l'EID et on contrôle la recherche d'emploi.**

régions qui ont expérimentées ce dispositif, le taux de radiation varie entre 8 et 35 %, pour un taux de réinscription entre 62 et 71%, malgré le discours officiel qui se veut de faciliter la redynamisation de la recherche.

Mais justement, le message suivant envoyé aux usagers de Pôle Emploi, c'est « acceptez un emploi », faisant ainsi de Pôle Emploi l'instrument contraignant de tous les rêves capitalistes véhiculés par le MEDEF et consorts : **dans une société avec un taux de chômage permanent de plus de 10 % de la population active, et avec un taux de CDI qui est passé en dix ans de 70 à 30 % des emplois pourvus, le contrôle de la recherche d'emploi incitera très rapidement les DE à accepter des emplois précaires et sous-payés.** L'étape d'après sera la remise en cause du SMIC.

**Nous incitons le personnel de Pôle Emploi à ne pas postuler sur ces missions.**

**NB :** au passage, on enlève aux conseillers la mise en œuvre de la gestion de la liste pour insuffisance de recherche d'emploi (qui correspondait nationalement à environ 5 à 7 % des motifs de radiations). Un allègement de la compétence des conseillers bien commode pour externaliser / sous-traiter le suivi des demandeurs d'emploi, n'est-ce pas ? Pôle Emploi garde la main sur le contrôle.

**Information sur l'élargissement du 100% Web sur les agences de la haute Garonne :**

**Dernière extension du 100% Web avant généralisation.** Elle concerne Toulouse Intra et extra muros.

**Le Tarn n'est pas modifié :** 3 conseiller-e-s (5 en cible) suivent les DE d'Albi, Carmaux, Gaillac, Graulhet, Castres et Aussillon.

### Voici les nouvelles réorganisations :

**En Décembre 2015 :**

**9 portefeuilles seront créés à l'agence Toulouse Saint Michel, en charge du suivi 100% Web de TOUS les DE de Toulouse Intra Muros (y compris Purpan et Borderouge qui étaient suivis jusque là par Castelginest).**

**Castelginest :** Saint jean, labège, Villefranche de Lauragais et Blagnac.

**Colomiers :** Muret, Portet et Saint Gaudens

**Toulouse Cadres :** inchangé.

Pour le SNU : Dés le départ, **le SNU s'est montré favorable au 100 % Web**, dans la mesure où il propose un suivi adapté **EN INTERNE** à une population de **DE VOLONTAIRES**, avec un taux de satisfaction des DE plus important que pour un suivi classique.

Nous alertons simplement la direction sur la proximité des DE éligibles au 100% Web qui ont une proximité de profils avec les DE éligibles à la prestation Activ'emploi.

